



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Turquie

Question écrite n° 45991

### Texte de la question

M. Gratién Ferrari attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la prochaine commission des droits de l'homme de l'ONU, qui devrait évoquer le cas de la Turquie. Il lui demande quelle sera la position du gouvernement français, notamment au regard de l'attitude des autorités turques qui, systématiquement, ignorent les visites des différents rapporteurs spéciaux des Nations unies.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La France et les États membres de l'Union européenne ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union. La France et ses partenaires européens ont adopté une position similaire au sein du Conseil de l'Europe et de la Commission des droits de l'homme des Nations unies : nous avons suivi avec une extrême attention la visite du comité de prévention de la torture au Conseil de l'Europe en Turquie, qui a eu lieu en septembre, conformément à l'engagement pris par les autorités turques en juillet dernier et nous invitons les autorités turques à autoriser également les visites des rapporteurs spéciaux des Nations unies. De son côté, le gouvernement turc investi le 8 juillet a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité de son programme de coalition. À ce titre, le vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue. Nous nous attendons à une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures et nous saisissons toute occasion pour encourager les autorités turques à poursuivre dans cette voie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferrari Gratién](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45991

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1996, page 6392

**Réponse publiée le :** 13 janvier 1997, page 104